

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSÉRIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

on traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUVEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 8 Février 1881

ACTES OFFICIELS

Par Ordonnance Souveraine du 18 janvier dernier, la juridiction de M. François-Louis-Marie-Joseph Robyns d'Inkendaële, Consul Général de la Principauté à Bruxelles, a été étendue sur tout le Royaume de Belgique.

Le Prince, par Ordonnance du 1^{er} de ce mois, a nommé M. Léonce-Impérial Pastoris Consul de la Principauté à Nice, en remplacement de M. le Baron Lazare Maulandi, décédé, et M. Gérard-Henri-Arnaud-Nicolas Rietstap Consul Général de la Principauté à La Haye (Pays-Bas), en remplacement de M. Joseph-Augustin-Antoine Mutsaers, démissionnaire.

Par Ordonnances Souveraines des 2 et 3 de ce mois, ont été nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Commandeur : M. le Comte de Brancion, Préfet des Alpes-Maritimes ;

Chevaliers : M. Fernand le Roy, Secrétaire Général de la Préfecture du département des Alpes-Maritimes ;

M. le Baron Odon-Charles-Léonce d'Orémieulx, Chef d'Escadron d'Etat-Major, Aide de Camp de Son Altesse Sérénissime.

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. A. S. le Prince Henri XXII de Reuss notifie à Son Altesse Sérénissime l'heureuse délivrance de S. A. S. Madame la Princesse de Reuss, née Princesse de Schaumbourg-Lippe, son épouse, qui a donné naissance à une Princesse.

S. A. R. le Prince de Roumanie a fait, dans l'Ordre de l'Etoile, les nominations suivantes :

Grand Croix : S. Exc. le Baron de Boyer de Sainte-Suzanne, Gouverneur Général.

Grand Officier : M. Robyns d'Inkendaële, Chargé d'Affaires honoraire, Consul Général de la Principauté, à Bruxelles.

Commandeur : M. Louis Durand-Auzias, Secrétaire Général du Gouvernement.

Officier : M. le Comte de Damas, Chef d'Escadron d'Etat-Major, Aide de Camp de Son Altesse Sérénissime.

Chevalier : M. Charles Jolivot, Secrétaire particulier de S. Exc. le Gouverneur Général.

L'Annuaire de la Principauté, pour l'année 1881, vient de paraître ; ce petit livre contient de grands enseignements, car la moralité publique d'un Etat, comme sa richesse, son intelligence et sa santé, se prouvent par la statistique. Les chiffres ne se discutent pas ; ils ont leur éloquence propre, qui persuade les esprits les plus prévenus, à la seule condition qu'ils soient sincères ; nous pouvons les invoquer avec une légitime fierté, sans être taxé d'exagération et de présomption, et rendre ainsi à notre population monégasque l'hommage qui lui est dû.

Les annales de la justice nous apprennent qu'à Monaco, dont la population indigène s'élève à plus de huit mille habitants, augmentée d'un nombre d'étrangers résidants au moins égal, le Tribunal Criminel, autrement dit la Cour d'Assises, n'a pas eu à juger, depuis plusieurs années, un seul Monégasque, et telle est, quoi qu'on en dise, la puissance du bien et de l'exemple, que, malgré une population flottante de plus de deux cent mille voyageurs, le Tribunal Criminel n'a eu à condamner que cinq étrangers.

Le Tribunal Correctionnel a jugé douze prévenus inculpés de vols, et, parmi les condamnés, un seul est né à Monaco. Les autres jugements portent sur des délits simples ou contraventions, ressortissant de la police correctionnelle, et n'influant aucunement sur l'élévation du niveau de la criminalité.

Y a-t-il en Europe une contrée où, pour une population égale à celle de la Principauté, le nombre des condamnations ne soit très supérieur ?

Cependant aucun crime, aucun délit ne restent impunis, car l'action de la police est vigilante, et la population jouit d'une sécurité parfaite ; si l'autorité est réservée et discrète, elle sait intervenir avec fermeté et promptitude pour la défense des propriétés et des personnes.

Si nous considérons, à côté de cette éloquente statistique, l'accroissement continu de la population monégasque, l'empressement de nos enfants à courir aux écoles, car nous n'avons pas besoin ici

de rendre l'instruction obligatoire, la construction de nouvelles églises, le développement de nos institutions charitables, les encouragements généreux donnés aux sciences et aux arts, ces fêtes de l'intelligence auxquelles contribuent les plus grands artistes de l'Europe, nous pouvons affirmer que la Principauté peut montrer un dédain superbe à l'égard de ses envieux et de ses détracteurs.

Ces résultats prouvent à la fois l'honnêteté et l'intelligence de notre petit peuple, les vertus patriotiques et privées qu'il sait puiser dans ses convictions religieuses et sa fidélité à ses Princes, comme aussi la sagesse du Souverain, qui poursuit, depuis vingt-cinq ans, avec autant de patience que de résolution, la transformation morale et matérielle de la Principauté, à l'aide de la paix et de l'ordre, ces deux puissants leviers de la prospérité des nations.

Oui, nous avons lieu d'être fiers de notre passé, de notre présent, et nous sommes confiants dans l'avenir ! *Deo Juvante !*

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héréditaire et S. A. S. le Prince Louis, son fils, sont attendus à Monaco vendredi prochain, 11 février.

Hier lundi a eu lieu, au Palais du Prince, un troisième grand dîner de quarante couverts.

On remarquait parmi les invités : S. Exc. le Gouverneur Général et M. le Secrétaire Général ; M. de Payan, Conseiller d'Etat ; M. le Colonel Commandant Supérieur et MM. les Officiers des Gardes d'Honneur ; MM. les Officiers des Carabiniers et des Pompiers ; M. le Directeur et M. l'Inspecteur des Douanes du département des Alpes-Maritimes ; MM. les employés supérieurs des Douanes, des Postes et Télégraphes de la Principauté ; M. d'Auvergne, ancien Secrétaire Général des Alpes-Maritimes ; M. d'Arnoux, Comte de Limoges-Saint-Saens, le charmant dessinateur et écrivain, si connu sous le pseudonyme de Bertall ; M. l'Ingénieur Vernier ; M. l'Abbé Ribourt, Aumônier de la Marine Française, etc.

S. M. le Roi d'Espagne a daigné remettre lui-même à M. de Lamotte, Secrétaire de S. A. S. le Prince Héréditaire, lors de son départ de Madrid, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Charles III.

S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg et S. A. R. le Prince Hermann de Saxe-Weimar assistaient, samedi dernier, dans la loge Princièrre du théâtre de Monaco, à la représentation d'*Il Barbieri*, donnée par M^{me} Adelina Patti.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience du 3 de ce mois, a condamné les frères Santo et Angelo Lombardi, pour coups et blessures volontaires et rébellion, chacun à quatre mois d'emprisonnement.

Depuis la Chandeleur, on a observé que le temps est revenu au beau, justifiant ainsi les différents proverbes dont cette fête de la chrétienté a été le prétexte.

En France, on dit, en effet :

A la Chandeleur,
L'hiver se passe ou prend vigueur.

Ou bien encore :

A la Chandeleur,
Les grandes douleurs.

Ce qui signifie que c'est ordinairement l'époque des plus grands froids.

Les Italiens disent :

Per la santa Candelora
Se nevica o se plora,
Dell' inverno siamo fuora.

Cette fête est remarquable par la distribution qui se fait aux fidèles, dans les églises, pendant la grand'messe, de cierges bénits. Ces cierges (*candele*) sont l'emblème de la lumière qui s'est répandue sur le monde à l'apparition de Jésus-Christ, et c'est d'eux que la fête de la Purification a pris son nom populaire de la Chandeleur, en italien *Candelora*.

La bénédiction des cierges a été faite, dimanche matin, par Mgr l'Evêque, immédiatement avant le saint sacrifice de la Messe.

A 2 heures de l'après-midi, le même jour, a eu lieu la procession en l'honneur de sainte Devote, ajournée, par suite de l'incertitude du temps, depuis le 27 janvier.

Mgr l'Evêque présidait cette imposante cérémonie, à laquelle ont pris part toutes les autorités de la Principauté, ayant à leur tête S. Exc. le Gouverneur Général et les Officiers de la Maison du Prince.

Le cortège, des plus nombreux, était imposant à voir et, quoique la procession n'eût été annoncée officiellement qu'à l'issue de la grand'messe, une affluence considérable de fidèles stationnait sur la place du Palais, sur le parcours qu'elle devait suivre, aux abords de la chapelle et sur les hauteurs qui la couronnent.

La solennité s'est accomplie selon les usages. Sa Grandeur a béni, avec les reliques de la Sainte Patronne de Monaco, le Palais et la ville, les Gardes d'honneur rangés en bataille sur la place, le poste de la douane près du port et, au milieu du boulevard de la Condamine, la rade et les embarcations qui la sillonnaient au bruit de leurs joyeuses détonations et de celles des couleuvrines du fort de la Quarantaine.

Les prières habituelles ont été dites à la Chapelle de Sainte-Devote, et la procession, en suivant le boulevard et la rampe de la Porte-Neuve, est rentrée à la Cathédrale, où Sa Grandeur a donné une dernière bénédiction.

Les représentations de M^{me} Adelina Patti attirent toujours, au théâtre, une société d'élite. Mardi dernier, la diva a obtenu, dans *Rigoletto*, le même

succès enthousiaste. Samedi, nous l'avons entendue dans le *Barbier de Séville*. La salle était comble; une certaine curiosité avait amené cette affluence de spectateurs. Dans la *Traviata* comme dans *Rigoletto*, l'action dramatique tient une grande place dans les rôles de M^{me} Patti, et le chant la suit avec une grande fidélité; l'une et l'autre se partagent les diverses émotions du public et en bénéficient, tandis que pour Rosine, dans le *Barbier*, l'action s'efface, pour ainsi dire, devant la musique. Or, si personne ne peut mieux que M^{me} Patti exprimer les sentiments d'amour et de douleur de *Violetta* ou de *Gilda*, nulle n'a pu, jusqu'à présent, gazouiller comme elle le rôle de *Rosine*.

La délicieuse partition de Rossini semble avoir été écrite spécialement pour la voix de cette ravissante cantatrice. Le *Barbier* a été, pour elle, un triomphe en trois actes; les bouquets, les rappels, les ovations se sont succédés sans interruption, du 2^e acte jusqu'à la fin.

La pièce n'a pas obtenu du public le même accueil. La diva seule, en effet, a été sublime; mais l'interprétation générale n'a pas répondu à l'attente des spectateurs. Expliquons, en deux mots, la cause de cette déception. Habités, comme nous le sommes, au *Barbier de Séville* joué en français, c'est-à-dire avec tout l'esprit de Beaumarchais, il nous est malaisé d'admettre les lazzi et les farces, disons le mot, qui, dans la traduction italienne, remplacent les finesses et les allusions railleuses de Figaro, de Basile et de Bartholo. Ajoutons encore que, se conformant aux habitudes de la scène italienne, M. Ciampi a interprété d'une façon plus bouffonne que ne le permet le caractère du personnage, le rôle de *Bartholo*. Le tuteur de *Rosine*, quelque ridicule que le rende sa passion pour sa pupille, ne saurait passer pour un niais. *Figaro* est le plus madré des barbiers andalous, mais n'a point la suffisance que lui donne M. Vaselli; enfin, *Basile*, malgré sa facilité à se laisser gagner par les « arguments irrésistibles » du comte, prend une part trop active dans les intrigues de la comédie qui se joue, pour y paraître étranger, ainsi qu'on le supposerait avec M. Berardi.

Ces observations ne s'appliquent, du reste, qu'à l'interprétation au point de vue comique. L'interprétation musicale est toute autre. M. Piazza, *tenorino*, chante agréablement le rôle d'*Almaviva*. M. Berardi montre son talent habituel, mais il a plutôt la voix d'un baryton que d'une basse, surtout d'une basse comme *Basile*; cette remarque est facile à faire dans le morceau de la « calomnie ». Quant à M. Vaselli, il a été fort applaudi et c'est justice. La voix est belle et ample et il la conduit en artiste. L'orchestre, dirigé par le maestro Accursi, a été irréprochable, suivant son habitude.

Ce soir, deuxième représentation du *Barbier de Séville*.

Samedi 12 février, première représentation de *Lucie de Lammermoor*, de Donizetti. Les rôles sont ainsi distribués: M^{me} Adelina Patti, *Lucia*; M. Nicolini, *Edgardo*; M. Berardi, *Asthor*; M. Piazza, *Arturo*; M. Ragner, *Raimondo*; M^{me} Filomena, *Alisa*; M. Fille, *Normanno*.

Une des grandes attractions de Monaco pour l'étranger, c'est la magnificence apportée à toutes nos cérémonies du culte. Outre une maîtrise, habilement dirigée par un chef expérimenté, un orchestre d'élite exécute chaque dimanche les morceaux les plus remarquables de nos maîtres. Avant-hier,

notamment, on a fort admiré à la Grand'Messe, pendant l'élévation, un *adagio* d'un grand sentiment religieux, composé par M. F. Bellini; le duo pour violon et pour flûte a été rendu d'une façon au-dessus de tout éloge par MM. Comte et Fuhrmeister.

Mercredi dernier, quelques jeunes gens de la Compagnie des Gardes d'honneur de Son Altesse Sérénissime ont donné, au bénéfice des pauvres de la Principauté, une représentation théâtrale dans la grande salle du Collège de la Visitation.

S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg a daigné honorer cette fête charitable de sa présence.

Le spectacle a commencé par une comédie en un acte: *Un jeune homme pressé*, et une pièce en italien: *Carlo I, re d'Inghilterra*. Ce drame, qui reproduit avec une grande vérité historique la fin tragique de l'infortuné Charles I^{er}, a été bien interprété par nos artistes amateurs.

M. Travostini, qui faisait le rôle du roi, a été particulièrement applaudi. L'assistance était nombreuse et la recette a été fructueuse.

Vendredi dernier, M. Vigneaux, le célèbre professeur de billard, a donné, au Café de Paris, une soirée qui avait attiré une grande affluence d'amateurs. Dans une partie de 600 points, il a fait plusieurs séries très brillantes, une principalement qui s'est élevée à 204 points.

TIR AUX PIGEONS

CONCOURS HEBDOMADAIRES
(Deuxième série)

Tous les vendredis, à 2 heures

CONCOURS HEBDOMADAIRES

Tous les lundis, à 2 heures

POULES A VOLONTÉ

Vendredi 4 Février 1881.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 25 mètres.

Gagnée par M. le comte de Lambertye (12 sur 12).

PRIX JEE, handicap. — Un *Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 3 pigeons.

1^{er}, M. le comte de Châteaubriand (7 sur 7).

2^e, M. le vicomte de Quelen (6 sur 7).

32 tireurs.

Lundi 7 Février. — POULES A VOLONTÉ.

Vendredi 11 Février 1881.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 25 mètres 1/2.
PRIX W. CALL. — Un *Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 3 pigeons à 25 mètres 1/2.

Lundi 14 Février. — POULES A VOLONTÉ.

Plusieurs journaux français publient l'avis suivant, émanant du ministère des Postes :

Les lettres qui ne peuvent être remises aux destinataires, soit par suite d'adresse insuffisante ou erronée, soit parce que le destinataire a quitté son domicile sans laisser d'indication, sont renvoyées à l'administration des Postes et versées en rebut. Celles qui contiennent sur l'enveloppe l'adresse de l'envoyeur lui sont directement retournées. Si rien, au contraire, ne permet de connaître cette adresse, elles sont ouvertes et renvoyées à l'expéditeur, dans le cas où leur contenu fournit l'indication cherchée.

Quand on ne peut trouver aucune indication à l'extérieur ni à l'intérieur, et c'est, malheureusement, ce

qui arrive le plus fréquemment, les lettres sont détruites.

L'absence de toute indication de cette nature a nécessité, en 1880, la destruction des cinq sixièmes des lettres tombées en rebut.

Les expéditeurs ont donc tout intérêt à indiquer leur nom et leur adresse, soit à l'intérieur, soit sur l'enveloppe des lettres, afin d'éviter la destruction de celles qui tomberaient en rebut; c'est là une recommandation dont on ne saurait trop tenir compte.

Nous avons déjà dit que l'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, dans l'intention de rendre moins pénibles aux voyageurs les fatigues des longs parcours, autorisait un ou plusieurs arrêts au cours de route dès l'instant que les voyageurs auraient à effectuer un parcours de 500 kilomètres.

Nous apprenons aujourd'hui que la Compagnie vient de donner à cette autorisation une extension beaucoup plus grande.

Les voyageurs qui auront désormais à parcourir un trajet au-dessus de 400 et de 800 kilomètres pourront s'arrêter en route : les premiers 24 heures et les autres pendant 48 heures.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les voyageurs qui profiteront de cette latitude, devront chaque fois faire contrôler leur arrêt.

En outre, ils seront tenus d'arriver au terme de leur voyage par le train ou la correspondance du numéro du train composé sur les billets, 24 ou 48 heures après l'arrivée officielle, correspondant avec la date du départ.

Cette nouvelle décision, que nos lecteurs seront bien aises de connaître, a son effet depuis le 1^{er} février.

Sous peu, dans les grandes gares du réseau P.-L.-M., des sous-facteurs seront à la disposition du public pendant le stationnement des trains. Ces employés sont exclusivement chargés de renseigner les voyageurs; ils doivent aider les vieillards, les enfants et les infirmes à descendre et à monter dans les voitures. Ils sont en outre tenus de porter les menus colis des voyageurs, et, en un mot, leur rendre tous les petits services dont ils peuvent avoir besoin. Les sous-facteurs chargés de ce service se distinguent des autres par un brassard qu'ils portent au bras gauche. Ce brassard est tricoté sur un fond noir, lequel est bordé de deux liserés rouges; au milieu est adaptée une plaque ovale en métal blanc, où sont gravées les trois lettres P.-L.-M.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — La Compagnie du chemin de fer vient d'installer, au-dessus du buffet de la gare, un hôtel, dit *Terminus-Hôtel*, qui ne vise point au luxe, et qu'il ne faudrait pas considérer comme un lieu de distractions, mais qui réunit toutes les conditions du vrai confortable: chambres bien closes et bien chauffées l'hiver, aérées dans la saison chaude, lits excellents, préservés des cousins par des moustiquaires, bains dans l'hôtel, — en sorte que le voyageur qui vient de supporter quinze heures consécutives de froid ou de poussière peut, avant de se mettre au lit, se donner la meilleure de toutes les préparations à une bonne nuit.

Le *Terminus-Hôtel* est spécialement destiné aux voyageurs qui passent rapidement, aux familles nombreuses qui veulent éviter les soucis et les frais d'un transbordement avec bagages de la gare à la ville et retour, aux personnes souffrantes ou délicates qui redoutent la fatigue, enfin à celles qui, ne faisant que traverser Marseille au cours d'un long voyage de terre ou de mer, veulent seulement se donner la douceur d'une nuit de repos.

Il y a là une véritable amélioration réalisée, et nous croyons devoir rendre service à une portion notable du public voyageur en la lui faisant connaître.

Fréjus. — M. Aubenas, ancien procureur général, a entrepris de réunir les éléments historiques sur Fréjus, destinés à la publication d'un livre actuellement sous presse et de recueillir, à cet effet, les épaves archéologiques abandonnées ou éparses. Il a commencé la formation d'un musée local d'un grand intérêt, où l'on remarque divers fragments de statues et de colonnes, notamment une belle tête de Jupiter olympien en marbre, des inscriptions, sarcophages, urnes funéraires en pierre et en verre, des fragments de briques signées et de vases en poterie, notamment en poterie rouge, dite de Samos, portant de même le *sigillum* du fabricant, des morceaux de fresque, enfin un certain nombre de médailles provenant toutes du territoire de Fréjus.

On ne saurait trop louer les savants qui recueillent ainsi les monuments, grâce auxquels l'histoire de leur pays peut être écrite sur des témoignages authentiques qui permettent de retracer, non-seulement les événements, mais le tableau fidèle des époques disparues, comme le fait M. Victor Duruy dans son *Histoire des Romains*.

Saint-Raphaël. — La chasse au sanglier, organisée le 31 janvier par M. Martin, ingénieur, maire de Saint-Raphaël, a été superbe d'entrain.

Cent chasseurs, auxquels s'étaient joints de nombreux traqueurs venus des Adrets, de Fréjus et de Saint-Raphaël, ont parcouru, dans l'Estérel, le territoire d'Agay et la vallée du Gratadis.

Les chiens, avec une rare vigueur, ont fait sortir de leur bauge sept sangliers, dont trois solitaires; trois de ces animaux sont tombés sous les fusils des chasseurs.

La Société de Saint-Hubert de Marseille avait envoyé au rendez-vous ses plus brillants représentants.

La chasse fut savamment conduite par M. Pascal Ferdinand, président du tribunal de commerce de Fréjus.

Le soir, curée aux flambeaux, avec accompagnement de joyeuses fanfares. Puis banquet au Grand-Hôtel, à Saint-Raphaël; cinquante convives, sous la présidence de M. et de M^{me} Martin, ont dignement couronné la fête cynégétique par un dîner succulent.

Plusieurs toast furent portés aux organisateurs de la fête, à M. Martin, maire de Saint-Raphaël, ingénieur habile, charmant homme du monde, chasseur intrépide et amphitryon aimable.

Les disciples de saint Hubert se séparèrent à regret, en se promettant de revenir, à la prochaine occasion, accompagnés de nombreux amis.

Nice. — La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée organise, à l'occasion du carnaval de Nice, un train de plaisir de Paris à Marseille et à Nice : un jour de séjour à Marseille et six jours à Nice.

Prix : aller et retour, 2^e classe, 60 francs; 3^e classe, 44 francs.

Aller : départ de Paris, le 22 février, à 2 h. 20 soir; arrivée à Marseille, le 23, à 2 h. 10 soir. — Séjour à Marseille. Départ de Marseille, le 24 février, à 11 h. 20 soir; arrivée à Nice, le 25, à 5 h. 55 matin.

Retour : départ de Nice, le 2 mars, à midi 55; arrivée à Paris, le 3, à 6 h. 55 soir.

Il sera délivré, du 19 au 24 février, des billets d'aller et retour de 1^{re} classe, au prix réduit de 150 francs pour le voyage de Paris à Nice et retour, avec arrêts facultatifs à Lyon et gares intermédiaires de Lyon à Nice, tant à l'aller qu'au retour.

Ces billets, qui donneront le droit de circuler dans tous les trains (à l'exception des trains n^{os} 5 et 10), seront valables pendant 20 jours, à compter du jour de départ de Paris, qui devra s'effectuer du 19 au 24 février inclus.

Il y aura, en outre, un autre train entre Lyon et Nice, avec séjour à Marseille à l'aller, du 22 février au 3 mars.

Enfin, la Compagnie a organisé, entre Paris et Nice, un service de billets d'aller et retour de première classe valables pendant vingt jours, le départ devant avoir lieu, de Paris, du 19 au 24 février. Pour ces billets, l'itinéraire est facultatif, soit par les lignes de la Bourgogne, soit par celles du Bourbonnais.

— Les régates internationales sont fixées aux mercredi 23 mars (voile), jeudi de la mi-carême, 24 (vapeur), vendredi 25 mars (aviron).

Il y aura 80,000 francs de prix, divisés en 33 courses, sous le patronage du Cercle de la Méditerranée et avec le concours du Yacht-Club de France.

Président d'Honneur : S. A. R. Mgr le prince de Galles, Président du Yacht Racing Association.

Le Comité d'Honneur est ainsi composé :

S. A. S. le Prince Héritaire de Monaco;

MM. l'amiral ministre de la marine; l'amiral sénateur président du Yacht-Club de France; l'amiral préfet maritime du 5^e arrondissement; l'amiral commandant en chef l'escadre d'évolutions; l'amiral commandant l'escadre américaine; l'amiral commandant l'escadre russe; le général commandant la 19^e division militaire; le préfet des Alpes-Maritimes; le maire de la ville de Nice.

— Le 30 janvier, vers 11 heures du soir, le paquebot italien *Europa*, capitaine R. Vianello, de la société Lavarello, a jeté l'ancre dans le port de Gènes, provenant de la Plata.

Ce vapeur n'a employé que 21 jours et 12 heures dans la traversée de Montevideo à Gènes.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons, il y a quelque temps, annoncé une publication due au crayon et à la plume toujours si spirituels de M. Bertall : les *Plages de France*.

Cet ouvrage, qui comprend, ainsi que l'indique son nom, toutes les stations balnéaires de France, depuis Dunkerque et Boulogne jusqu'à Biarritz, depuis Port-Vendres jusqu'à Menton, c'est-à-dire les plages de la Manche, de la Normandie, de la Bretagne et de l'Océan, ainsi que le littoral méditerranéen, formera plusieurs volumes (chaque volume est consacré à une région), qui seront, avant peu, dans les mains de tous les touristes que les plaisirs, le désœuvrement ou la santé appellent sur un point ou sur un autre.

Nous avons vu quelques-unes des livraisons des *Plages de France* (1), celle notamment intitulée : *Monaco, la Condamine, Monte Carlo*; dans chacune sont dépeints avec concision les légendes, les faits historiques, les mœurs et les habitudes des pays que M. Bertall nous fait visiter avec lui. Des dessins très exacts ajoutent encore à la précision du texte; en ce qui concerne Monaco, nous signalerons, notamment, une vue remarquable de l'enceinte du Tir aux pigeons un jour de concours; le palais de nos Princes, la chapelle de Sainte-Dévote, le théâtre de Garnier, etc., etc.

Les livraisons illustrées des *Plages de France* seront enrichies, à chaque série, de belles planches chromolithographiques en plusieurs couleurs, hors texte, sur papier vélin, qui seront offertes gratuitement aux souscripteurs.

Le luxe et le soin apportés à la rédaction et à l'impression de ce magnifique ouvrage, ainsi que le nom de l'auteur, assurent son succès. Il sera bientôt dans toutes les bibliothèques.

L'Administrateur-Gérant : A. DALBERA.

Etude de M^e HENRI LEYDET, Notaire à Monaco.

VENTE PAR LICITATION

En vertu d'une ordonnance rendue sur requête par monsieur le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté, le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-un, et en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de la Seine, en date du dix-sept décembre dernier, enregistré à Monaco le sept janvier dernier, folio 69, R^e, aux droits de six francs, par monsieur Raisséguiet,

Il sera procédé, le dix-neuf février courant, jour de samedi, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur, siégeant au Palais de Justice, à Monaco, à la vente aux enchères publiques

D'une villa dénommée *villa Carlotta*, située à Monaco, quartier de la Rousse, comprenant : une grande maison d'habitation, un bâtiment à l'usage de communs et un grand jardin planté de caroubiers, oliviers, figuiers et citronniers; le tout confrontant : au nord, aux héritiers Biovès et à Louis Barrale, et, au midi, à la route de Monaco à Menton,

Ensemble toutes ses aisances, atténuances et dépendances, avec tous les droits d'arrosage y attachés.

Ledit immeuble dépend de la communauté de biens qui existait entre monsieur Alphonse-Charles Lebas de Courmont, décédé, en son vivant conseiller référendaire honoraire à la cour des Comptes, demeurant à Paris, et madame Marie-Eugénie Griffon, sa veuve, poursuivante, demeurant au château de Croisy-Beaubourg (Seine-et-Marne), agissant, tant à cause de ladite communauté, qu'en qualité de tutrice légale de ses deux enfants mineurs, Jules-Edouard-Emmanuel Lebas de Courmont et Raoul-Stanislas Lebas de Courmont, et pour laquelle domicile est élu en l'étude de M^e Leydet, notaire et avocat à Monaco.

L'adjudication aura lieu en bloc sur la mise à prix de deux cent vingt-cinq mille francs, fixée par le jugement du Tribunal de la Seine, précité, et confirmée par monsieur l'Avocat Général.

Le cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, le quatorze janvier courant.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Leydet, notaire et avocat à Monaco, et à M^e Nauche, avoué à Paris, rue du Mont-Thabor, n^o 24.

Monaco, le cinq février mil huit cent quatre-vingt-un.
H. LEYDET, avocat.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 Janvier au 6 Février 1881

GOLFE JUAN.	b. la <i>Fortune</i> , fr., c. Moute,	sable.
ID.	b. le <i>Charles</i> , id., c. Allègre,	id.
ID.	b. <i>Divine-Providence</i> , id., c. Pons,	id.
ID.	b. l' <i>Eclaireur</i> , id., c. Jovenceau,	id.

(1) Prix de chaque livraison : 50 centimes.

